

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU JEUDI 16 MAI 2013**

Le seize mai deux mille treize, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de douze, sous la présidence de Monsieur Joseph LE BOUEDEC, Maire, en suite de la convocation faite le 7 mai 2013.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quatorze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, DORN Delphine, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, LE LIBOUX Claude, HOUEIX Magali, JOUAN Isabelle, ÉLLIAS Claude, ROBIN Evelyne, ÉZANIC Jean-Louis, DETLOF-CHAPUT Stéphanie, LE TROUHER Erwan.

Étaient absents excusés : LE DÉVÉHAT Yannick, MORAUT Philippe.

Secrétaire de séance : HOUEIX Magali.

### **VOTE DES SUBVENTIONS POUR LE COMITÉ DES FÊTES ET POUR L'ASSOCIATION LE CHEVAL ROUGE :**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DÉCIDE** d'octroyer les subventions complémentaires suivantes au titre de l'année 2013 :

- ✓ Association Le Cheval Rouge 1000 €,
- ✓ Comité des Fêtes de GUERN 500 €.

La subvention octroyée à l'association Le Cheval Rouge inclut une intervention de 10 séances de 45 minutes dans le cadre des activités périscolaires de l'année 2013-2014.

### **LIGNE DE TRÉSORERIE POUR LES TRAVAUX DE LA RUE DU STADE ET DE BODEREL :**

Afin de prendre en compte les besoins prévisionnels de trésorerie de l'année 2013, concernant notamment les travaux d'aménagement de la rue du Stade et du secteur de Boderel, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DÉCIDE** d'ouvrir un crédit de trésorerie auprès du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

- montant maximum : 150 000 €
- durée : 1 an
- taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyenné + 1.67 %
- périodicité de paiement des intérêts : trimestriel
- frais de mise en place : 150 €
- commission d'engagement : NÉANT
- commission de non-utilisation : NÉANT

### **DEMANDE DE SUBVENTION – ARRÊT DE CARS À BODEREL :**

Monsieur le Maire rappelle l'aménagement du village de Boderel et fait savoir que les services du Conseil Général ont demandé d'inclure l'aménagement d'un arrêt de cars aux normes.

Le devis présenté par l'entreprise EIFFAGE qui réalise actuellement les travaux s'élève à 6156.00 € HT, soit 7362.58 € TTC.

Le financement de cette opération est inscrit au budget primitif 2013 et pourrait inclure une participation du Conseil Général au titre de l'aménagement des arrêts de cars à hauteur de 50 % du montant HT.

Après en avoir délibéré, la commune de GUERN sollicite une subvention auprès du Conseil Général du Morbihan, au titre l'aménagement des arrêts de cars.

### **UTILISATION DU CHAPITEAU – MISE EN PLACE D'UN CONTRAT, D'UNE LOCATION ET D'UNE CAUTION :**

Suite aux dégradations constatées sur le chapiteau communal, le conseil municipal décide de mettre en place une convention d'utilisation du matériel, pour les associations de la commune.

Le conseil municipal adopte le principe suivant :

- prêt uniquement aux associations guernates,
- mise à disposition gratuite aux associations,
- caution demandée de 500 €, à déposer en Mairie lors de la réservation, une convention sera alors signée par le responsable de l'association,
- réservation obligatoire auprès du secrétariat de la Mairie,
- sortie du matériel le vendredi ou veille de fête sur le créneau horaire de 16 h à 16 h 30,
- retour du matériel sur le lundi ou lendemain de fête sur le créneau horaire de 9 h à 9 h 30,
- aucun prêt aux particuliers,
- aucun prêt aux associations extérieures à la commune.

La sortie et le retour du chapiteau se fera uniquement en présence d'un élu et toute dégradation sera facturée.

### **MOTION POUR LA RATIFICATION DE LA CHARTE EUROPÉENNE DES LANGUES REGIONALES OU MINORITAIRES :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que KEVRE BREIZH (coordination culturelle associative de Bretagne) demande que le conseil municipal adopte la proposition de vœu ci-dessous afin d'engager le processus de ratification de la charte dans le cadre de la modification de la constitution annoncée par le Président de la République.

*« Après les guerres et les génocides qui ont endeuillé l'Europe au cours de l'histoire, les peuples européens ont constitué le Conseil de l'Europe pour promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit.*

*Le Conseil de l'Europe a adopté en 1992 la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires que la France a signée en 1999 et qui a déjà été ratifiée par 25 États européens, afin de protéger et promouvoir les langues régionales ou minoritaires en tant qu'aspect menacé du patrimoine culturel européen*

*Le Président de la République François HOLLANDE au cours de sa campagne électorale a pris l'engagement solennel n° 56 « je ferai ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires ». Engagement réitéré dans différentes régions de métropole et d'outre-mer et devant les parlementaires européens à Strasbourg.*

*Affirmant que le respect de la parole politique donnée est essentiel en démocratie, que la reconnaissance de la diversité des langues et des cultures de tous les citoyens est un élément constitutif du « vivre ensemble » conformément à la devise européenne « unis dans la diversité » et la devise de la République « liberté, égalité, fraternité »,*

*Se refusant d'admettre un renoncement sur cet engagement qui relève des valeurs fondamentales de l'Europe et du Monde et qui, en Bretagne, concerne directement l'avenir de la langue bretonne et de la langue gallèse ».*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de GUERN par 11 voix pour et 1 abstention demande au Président de la République, au Premier ministre et au Parlement d'engager dès maintenant le processus de modification de la Constitution afin de ratifier la Charte des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe.

### **CABINET DE RECRUTEMENT D'UN MÉDECIN :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le contrat passé en fin d'année 2012 de recherche de médecins avec le cabinet d'annonces médicales pour un coût de 500 €.

La Mairie a reçu plusieurs demandes de renseignements mais n'a pas eu de retour et le contrat qui avait été signé est terminé. Il est donc nécessaire de trouver un nouveau cabinet spécialisé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à lancer une nouvelle consultation et à traiter les offres aux mieux des intérêts de la commune.

### **PROPOSITION D'ACHAT DU BATIMENT DE LA CONGRÉGATION DES FILLES DE JÉSUS :**

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que la Congrégation des Filles des Jésus l'a contacté pour la vente de leur immeuble sise 1 rue du Couvent à GUERN.

Le prix de vente proposé est de 220000 € hors frais notarié (avec possibilité de paiement sur 4 ans et versement d'une somme à la réservation).

La superficie totale des terrains, devant + cour arrière + bâtiment et garages, est de 1787 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'achat du bâtiment de la Congrégation des Filles de Jésus, au prix de 220000 € et demande à M. le Maire de prendre contact avec l'établissement public foncier pour porter le projet. La commune va solliciter un cabinet d'études pour étudier les possibilités qu'offre le bâtiment.

### **NOUVEL HOPITAL DE GUÉMENÉ-SUR-SCORFF :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'information donnée lors de la réunion du 11 avril 2013 sur l'Hôpital de Guéméné/Scorff, une pétition est toujours en Mairie.

Il est demandé au Conseil Municipal de soutenir le projet du nouvel Hôpital sous la forme d'une délibération ou d'une motion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'apporter son soutien aux organisations syndicales pour que le nouvel hôpital soit construit en intégrant tous les services existants, en donnant la possibilité d'en développer de nouveaux et en demandant que le maintien de tous les emplois soit garanti.

### **POINT SUR LES TRAVAUX :**

#### **Bâtiment de la Poste :**

Les travaux concernant le bureau de poste ont été réalisés, ceux du cabinet médical et des logements ont bien démarré.

### Boderel :

Les travaux de revêtement et les passages surélevés ont été réalisés ce jour.

### Rue du Stade :

L'entreprise GARCZINSKI est en phase d'achèvement de ses travaux, l'entreprise EIFFAGE doit démarrer la semaine prochaine.

### **NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES :**

Madame L'HOSTIS présente le travail réalisé par la commission, notamment les diverses activités répertoriées ainsi que leur coût. Mme L'HOSTIS précise que les  $\frac{3}{4}$  des questionnaires remis aux parents d'élèves sont revenus, il faut prévoir une participation de 80 enfants par jour, ce qui va représenter 8 à 10 groupes.

### **POLE AQUATIQUE :**

Monsieur le Maire fait savoir que tous les élus et le personnel communal sont conviés à la découverte du nouvel équipement le vendredi 24 mai de 16 h 30 à 18 h 30. L'inauguration officielle aura lieu le vendredi 31 mai à 18 h et une porte ouverte est organisée le samedi 1<sup>er</sup> juin à l'attention de la population.

### **SUBVENTION CABINET MEDICAL – D.E.T.R. :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu Monsieur le Sous-Préfet de Pontivy le 14 mai concernant le dossier de demande de subvention du cabinet médical au titre de la D.E.T.R. L'attribution de subvention n'est pas acquise pour le moment, une réponse parviendra en mairie avant la fin mai. Le montant attendu était de 45000 €.

### **CONCOURS GASTOUNET :**

Monsieur ELLIAS fait savoir que 21 enfants de la commune ont participé au concours Gastounet. 9 dossiers ont été adressés au Département. Le classement sera connu le 4 juin. La commune recevra tous les participants à la médiathèque le 19 juin à 17 h pour la remise d'une récompense.

### **PRET DU MELL BENIGUET ET DU CATAFALQUE :**

Monsieur MARTIN fait savoir que le Mell Béniguet et le catafalque de la chapelle de Locmeltro ont été confiés au Musée d'Art et d'Histoire de Sainte Anne d'AURAY où ils sont exposés.

### **L'ART DANS LES CHAPELLES :**

Monsieur MARTIN fait savoir que les 2 guides qui assureront l'animation de l'Art dans les Chapelles à Locmeltro au cours de l'été sont :

- ✓ Marie GUEVENEU de Vorlen pour le mois d'août et,
- ✓ Guillaume LE BORGNE de Quelven pour les mois de juillet et septembre.

Monsieur MARTIN rappelle aussi que le pré vernissage aura lieu le lundi 27 mai à 18 h 30, avec M. MILLION Philippe l'artiste qui exposera ses œuvres.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt-trois heures.**